



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 85 r) et 93 de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : désarmement nucléaire

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note verbale datée du 12 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies adresse ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre à lui adressée par le Président de la République du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, dans laquelle le Président lui fait part de l'intention du Parlement de la République du Kazakhstan de ratifier dans les meilleurs délais le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exprime l'espoir que le Kazakhstan participera en qualité d'État partie à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2001 (voir annexe).

La Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que la présente note et son annexe soient diffusées comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 85 r) et 93 de l'ordre du jour provisoire.

* A/56/150.



**Annexe à la note verbale datée du 12 septembre 2001,
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'attention inlassable que vous prêtez aux questions relatives au renforcement de la paix et de la stabilité dans le monde, et notamment au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires. Comme vous, j'estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue l'avancée la plus importante réalisée par la communauté internationale vers un monde exempt d'armes nucléaires. On ne saurait surestimer l'importance de ce traité pour le bon déroulement du processus de désarmement nucléaire, pour le renforcement de la stabilité à l'échelle mondiale et pour la mise en place d'un dispositif efficace de sécurité internationale.

Le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ait été signé par les cinq États dotés de l'arme nucléaire et l'appui massif de la majorité des États au Traité témoignent des efforts déployés par la communauté internationale en vue de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre mondial dans lequel les États cesseraient de tolérer les essais nucléaires. L'application des dispositions du Traité permettra de tourner le dos définitivement à l'héritage laissé par la guerre froide : zones sinistrées du fait des essais nucléaires et dommages irréversibles infligés par la radioactivité à l'environnement et à la santé de milliers de personnes.

Pour des raisons historiques, les problèmes associés aux essais d'armes de destruction massive rencontrent un écho particulier au Kazakhstan. Pays qui a volontairement renoncé au déploiement d'armes nucléaires sur son territoire et qui participe activement aux régimes internationaux de non-prolifération, le Kazakhstan est resté fidèle aux orientations pacifiques qu'il s'est données dès le début de son indépendance.

Depuis qu'il a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en septembre 1996, le Kazakhstan s'emploie de façon concrète à rendre plus efficaces les mesures prises en vue de contrôler le respect des dispositions du Traité. Ses stations sismologiques, qui font partie intégrante du dispositif de contrôle international, contribuent en effet à la mise en place d'un régime de vérification efficace dans le cadre du Traité.

Étant donné la position qu'il occupe dans la sphère de la non-prolifération et le fait qu'il reconnaît la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération, le Kazakhstan souhaite que le Traité entre immédiatement en vigueur. Il se réjouit de constater que la majorité des pays sont, comme lui, convaincus de l'importance du Traité, ce que confirme le nombre croissant d'États qui l'ont signé et ratifié.

De son côté, le Kazakhstan a presque mené à son terme les formalités requises pour qu'il ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous comptons que le Parlement de la République du Kazakhstan ratifiera le Traité dans les meilleurs délais et espérons que le Kazakhstan participera en qualité d'État partie à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2001. Notre participation confirmera à nouveau notre adhésion aux idéaux de non-prolifération et de désarmement et à un renforcement de la stabilité et de la sécurité mondiales en un siècle nouveau.

Le Président de la République du Kazakhstan
(*Signé*) Nursultan **Nazarbayev**
